

APPAIRE N° 6

DEMANDE D'AUGMENTATION de TARIFS du Service des Vidanges

Le MAIRE donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 5 Juillet 1955

Mesdames,  
Messieurs,

Nous avons reçu de la Société Industrielle des Engrais, la lettre suivante:

Saint-Denis, le 3 Mars 1955

La Société Industrielle des Engrais  
à Monsieur le MAIRE de SAINT-DENIS

Monsieur le Maire,

Devant les frais sans cesse croissants auxquels nous avons à faire face:

Augmentation des taxes: Assurances sociales  
Accidents de travail  
Taxe locale etc...

La réduction du nombre des prisonniers de 16 à 4 (sans pour cela diminuer le salaire du Garde-Surveillant) a entraîné dans notre service, un nouvel embauchement de civils, d'où nos frais supplémentaires.

Pour ces raisons, Monsieur le Maire, nous venons solliciter de votre haute bienveillance une augmentation des tarifs actuels dans la proportion de 25 %.

Espérant que vous donnerez suite à notre lettre, nous vous remercions, Monsieur le Maire, et vous prions d'agréer notre considération distinguée./.

Signé: J. VELOUPOULLE.

Actuellement le coût d'une levée est de 74 Rs 25 avec l'augmentation de 25 % qui est sollicitée par le Directeur de ladite Société, il atteindrait 92 Rs 81 et le tarif forfaitaire communal qui est de 1.171.250 Rs passerait à 1.464.063 Rs.

Devant les lourdes charges imposées à la Société Industrielle par les lois sociales, j'estime que nous devons réserver une suite favorable à la demande qui nous est faite.

Afin d'éviter que l'augmentation ait un effet rétroactif, je vous demande de faire partir l'augmentation à compter du 1er Juillet 1955./.

Le Maire,  
Signé: VALLON-HOARAU.

Le MAIRE. - A l'appui de sa demande, Monsieur le Directeur de la Société Industrielle des Engrais a joint un relevé d'augmentation de taxes nouvelles: assurances sociales, sécurité sociale etc...

Une assez longue discussion s'engage au cours de laquelle le Conseiller FABRE fait ressortir que l'augmentation de 25 % est trop forte par rapport aux recettes de la Société.

Mme LE TOULLEC demande le nombre d'abonnés.

Environ 1.250 lui répond M. PARIS.

Le MAIRE. - Il nous est difficile, je le reconnais, sans un compte d'exploitation de déterminer exactement le quantum d'augmentation. Une chose est certaine, c'est l'augmentation des taxes, dont il nous faut tenir compte. Cela nous met donc dans l'obligation de prévoir une certaine somme au budget additionnel. Je vous demanderai, pour l'instant, de voter le principe de l'augmentation qui nous est demandée. Nous en discuterons de nouveau à la prochaine session du Conseil Municipal et, si le compte d'exploitation révèle une augmentation de tarif que nous devons subir, nous pourrions alors y faire face.

En résumé, ce que je vous demande c'est le vote de principe d'une augmentation, compte tenu des nouvelles charges de l'Entreprise et le maintien de la somme inscrite au budget de façon à faire face le cas échéant, à l'augmentation qui s'imposerait.

Si cette augmentation ne s'impose pas, je solliciterai alors de vous le virement de cette somme à l'un quelconque des chapitres de notre budget additionnel.

Adopté à la majorité.